

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE  
DU JEUDI 07 MAI 2026, A 20H00,  
AU CENTRE RENCONTRE A COURFAIVRE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 21 octobre 2025.
4. Statuer sur la demande d'un nouvel ayant-droit à la bourgeoisie de Courfaivre
5. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier
6. Information et décision sur l'achat de la parcelle n°2017 du ban de Courfaivre
7. Discussion et décision d'accorder un don de CHF 30.- aux ayants-droits de la bourgeoisie de Courfaivre pour l'année 2026.
8. Informations du Président.
9. Divers.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. John Lopinat
Secrétaire	:	M. Coralie Veya
Scrutateur	:	M. Denis Girardin
Nombre d'ayants droit présents	:	15
Excusés	:	---
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 14 du 16 avril 2026 et envoi d'une invitation à tous les ayants droit de Courfaivre

**1. Salutations et souhaits de bienvenue**

Il est 20h lorsque M. Eric Dobler, maire de la commune de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée bourgeoise de Courfaivre, en saluant cordialement toutes les personnes présentes. Il constate la présence de deux personnes non bourgeoises dans l'assemblée et demande l'accord des ayants droit, qui acceptent leur participation. Il mentionne que les convocations ont été faites par courrier personnel, avec une mention invitant à signaler tout oubli d'ayant droit, et par publication dans le journal officiel n° 14 du 16 avril 2026. Enfin, il procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent y être apportées. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

## **2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs**

M. Dobler demande si quelqu'un souhaite présider l'assemblée de ce soir, ce n'est pas le cas. Il propose alors M. John Lopinat, qui est nommé président de l'assemblée de ce jour à l'unanimité.

Au vu du nombre de participants, un seul scrutateur sera nécessaire. C'est Monsieur Denis Girardin qui est désigné pour cette tâche.

M. Dobler passe maintenant la parole au président de l'assemblée.

## **3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 21 octobre 2025**

M. Lopinat prend la parole et demande si quelqu'un souhaite la relecture du PV du 21.10.2025, ce n'est pas le cas. Le PV est donc approuvé. M. Dobler ajoute que contrairement à ce qui était fait jusqu'à présent, le PV qui sera rédigé ce soir sera décisionnel, ceci pour simplifier le travail de la secrétaire. L'assemblée approuve ce point.

## **4. Statuer sur la demande d'un nouvel ayant-droit à la bourgeoisie de Courfaivre**

M. Lopinat donne la parole à M. Tim Voisard, qui se présente devant l'assemblée, en faisant part de sa volonté de reprendre l'exploitation de M. Michel Monnerat, qui cessera son activité prochainement. Il motive sa volonté d'intégrer la bourgeoisie de Courfaivre, ceci notamment en raison de son implication et son attachement au village.

M. Lopinat demande si quelqu'un a des questions à adresser à M. Voisard, ce n'est pas le cas. Ce dernier se retire donc afin que les ayants droit puissent se prononcer.

L'assemblée procède au vote et accepte l'adhésion de M. Tim Voisard à la bourgeoisie de Courfaivre à l'unanimité. Celui-ci est invité à réintégrer la salle, en étant chaleureusement félicité par acclamations.

## **5. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier**

La parcelle concernée par le remaniement parcellaire est projetée à l'écran. M. Dobler prend ensuite la parole pour expliquer que l'assemblée bourgeoise doit se prononcer afin de déterminer si elle accepte de participer à ce remaniement parcellaire. A noter que les coûts à la charge de la bourgeoisie de Courfaivre représentent CHF 800.- sur 10 ans. Il précise qu'il faut que la moitié des surfaces et/ou la moitié des ayants droit acceptent le projet pour qu'il soit validé. Il précise qu'au vu de la petite surface concernée pour la bourgeoisie de Courfaivre, le remaniement risque de leur être imposé.

M. Lopinat explique qu'il serait intéressant d'y participer au vu des projets à venir. En effet, cela leur permettrait d'être au courant de ce qu'il se passe et d'intervenir en cas de problème. Il ajoute que la commission bourgeoise recommande d'accepter la participation au projet et demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

**Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel la participation au remaniement parcellaire Soulce-Undervelier est acceptée à l'unanimité.**

## 6. Information et décision sur l'achat de la parcelle n°2017 du ban de Courfaivre

M. Lopinat explique que l'hoirie de M. Paul Noirjean a fait part à la bourgeoisie de sa volonté de vendre cette parcelle, et lui a demandé si elle était intéressée à l'acquérir. Après analyse, la commission bourgeoise a décidé de faire une proposition d'achat pour CHF 9'000.-, offre acceptée par l'hoirie Noirjean. Un vote de l'assemblée est donc maintenant nécessaire pour déterminer si elle accepte cet achat. Il demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

**Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel l'achat de la parcelle n° 2017 du ban de Courfaivre est accepté par 14 voix contre 0, et 1 abstention.**

## 7. Discussion et décision d'accorder un don de CHF 30.- aux ayants-droits de la bourgeoisie de Courfaivre pour l'année 2026.

M. Lopinat explique qu'à l'origine, la commission bourgeoise avait souhaité offrir un sapin de Noël aux ayants droit bourgeois, mais après réflexion et au vu de la difficulté de mettre cela en œuvre, un montant de CHF 30.-, correspondant plus ou moins au prix d'achat d'un sapin de Noël, a été retenu. Il ajoute qu'un premier vote est nécessaire pour savoir si l'assemblée accepte d'entrer en matière, suivi d'un second vote pour définir les modalités.

Un ayant droit trouve dommage de ne pas offrir un sapin, qui serait préférable à de l'argent.

Un ayant droit pense qu'un don annuel à un centre tel que le Centre Rencontre serait préférable. M. Lopinat argumente qu'en ce qui concerne le Centre Rencontre, le terrain leur a déjà été donné par la bourgeoisie et que, de surcroît, un don de CHF 30.- permettait de dynamiser les membres de la bourgeoisie.

Un ayant droit demande comment procèdent les autres bourgeoisies ? M. Dobler lui répond que la bourgeoisie de Glovelier offre CHF 30.- à ses membres et les autres bourgeoisies de la commune ne font rien.

Les membres de la commission bourgeoise insistent sur les avantages que représentent une telle attention, alors que le fait d'offrir un sapin implique des difficultés (sapins en quantités insuffisantes, approvisionnement en France nécessaire, etc.).

**Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel l'entrée en matière pour l'octroi d'un don de CHF 30.- aux ayants droit de la bourgeoisie de Courfaivre pour l'année 2026 est accepté par 14 voix contre 0, et 1 abstention.**

Concernant le périmètre et les modalités, M. Lopinat explique qu'il y a 3 solutions :

- 1 don par famille
- 1 don pour les ayants droit majeurs (67 personnes)
- 1 don à chaque bourgeois, indépendamment de leur âge (73 personnes)

La commission bourgeoise recommande la dernière proposition, qui permet d'aider davantage les familles. M. Dobler explique que la première solution ne serait pas idéale car il serait difficile de définir le cercle familial. Cette solution est donc écartée.

Il faut donc déterminer si le don reviendra uniquement aux personnes majeures ou à tous les ayants droit, indépendamment de leur âge.

**Les ayants droit passent donc au vote, à l'issue duquel la variante d'un don pour tous les bourgeois est acceptée par 12 personnes, contre 2 personnes qui auraient préféré un don aux personnes majeures, et 1 abstention.**

Concernant la mise en œuvre, M. Lopinat lit à l'assemblée le message destiné aux bénéficiaires, préparé par ses soins. Il précise que la décision arrêtée serait basée sur le recensement de novembre de cette année, mais pourra être renouvelée chaque année. La demande sera faite au moyen d'un talon nominatif à remplir.

Un ayant droit suggère d'offrir la possibilité aux bénéficiaires de faire cadeau de leur don ou de le refuser. Ce point sera étudié, de même que la façon dont le formulaire sera fait (talon à remplir, QR-code à scanner ou autre) dans le cadre de la commission bourgeoise.

## 8. Informations du Président.

M. Lopinat débute son rapport par la présentation des membres de la commission. Il précise ensuite qu'il y a eu plus de quinze séances depuis octobre 2025 dans le cadre de la commission, en plus des participations et réunions avec divers partenaires et associations (Forum Interjurassien, association des bourgeoisies jurassiennes, triage, groupement forestier Noirbois Chételay, etc.).

En ce qui concerne l'indépendance des bourgeoisies de Bassecourt et Coufaivre, il explique que, depuis l'acceptation par le Conseil général de Haute Sorne le 08 décembre 2025 pour la mise en place d'un groupe de travail, des séances ont lieu toutes les deux semaines. Ce groupe de travail se compose de M. Le Maire, Mme Coralie Veya pour la commune, MM. Otto Schindler et Damien Guerdat pour la bourgeoisie de Bassecourt, et lui-même ainsi que M. Denis Girardin pour la bourgeoisie de Courfaivre. M. Lopinat explique les différents sujets traités, soit l'élaboration d'un règlement d'organisation, la convention de séparation, la préparation du message pour le Conseil Général, et pour terminer les divers règlements qui devront être ajoutés. Pour terminer, il explique qu'une fois que les autorités cantonales auront validé le processus, les règlements devront être acceptés par l'assemblée bourgeoise.

Au niveau des activités pour cette année, M. Lopinat informe que l'assemblée des délégués des bourgeoisies nationales aura lieu dans le Jura les 12 et 13 juin 2026, et l'assemblée des délégués de l'association des bourgeoisies de la République et Canton du Jura qui se tiendra le 13 novembre 2026.

M. Lopinat aborde ensuite le sujet de la relève et fait part de son souhait, au vu de l'indépendance souhaitée vis-à-vis de la commune, de pouvoir intégrer de nouveaux membres.

Pour conclure son rapport, M. Lopinat indique que la réfection des chemins de l'Eimeri est en passe d'aboutir.

Il demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

## 9. Divers.

M. Aimé Monnerat prend la parole pour informer l'assemblée qu'il a planté des chênes, qui atteignent maintenant une hauteur d'environ 1 à 3 m. et qu'il les met volontiers à disposition.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque, la séance est donc levée à 20h40.

**Au nom de l'Assemblée bourgeoise**

Le président

M. John Lopinat

Secrétaire

Mme Coralie Veya